

L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix

AVIS PUBLICS P. 2 à 5

CONSEIL MUNICIPAL P. 6 à 7

TAXES MUNICIPALES P. 8 à 9

BUDGET 2020 P.10 à 21

INFO COMMUNAUTAIRES P. 22 à 36

**TOUT SUR LE BUDGET
2020**

FÉVRIER 2020

AVIS PUBLICS



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement no 633.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 19 décembre 2019 **le règlement No 633 fixant la nouvelle tarification pour la gestion des matières résiduelles.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 16ème jour de janvier 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francine Dufour".

Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 16 janvier 2020



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement No 634.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 19 décembre 2019 **le règlement No 634 fixant les taux variés des taxes et des tarifs de services et de secteur pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 16ème jour de janvier 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francine Dufour".

Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 16 janvier 2020

L'écho municipal de Février 2020

AVIS PUBLICS



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement no 635.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 janvier 2020 le **règlement No 635 relatif aux les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés doivent suivre.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 16ème jour de janvier 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francine Dufour".

Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 16 janvier 2020



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement no 636.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 janvier 2020 le **règlement No 636 relatif à la mise en place et au financement d'un service d'inspection ayant pour objet de voir à l'application et au respect du Règlement no 630 sur la qualité de vie.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 16ème jour de janvier 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francine Dufour".

Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 16 janvier 2020

L'écho municipal de Février 2020

AVIS PUBLICS



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement no 637.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 janvier 2020 le **règlement No 637 modifiant le taux unitaire de l'entretien du réseau d'aqueduc municipal.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 16ème jour de janvier 2020.


Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 16 janvier 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Extrait Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour de janvier 2020, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : M. François Fournier

AVIS DE MOTION

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

modifiant le règlement no 619 - rémunération des élus

Je, soussignée, Marie-Ève Gagnon, conseillère, donne avis de motion de la présentation du projet de règlement adoptant le règlement sur la rémunération des élus et de la présentation dudit règlement qui vient abroger le règlement no 619. Cet amendement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2020.


M. Gérald Maltais, Maire

L'écho municipal de Février 2020

AVIS PUBLICS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

PROJET DE RÈGLEMENT NO 638

MODIFIANT LA RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2020 ET SUIVANTES ET POUR MODIFIER L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NO 619.

ARTICLE 5 : ALLOCATION DE DÉPENSES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

L'allocation de dépenses reliée à la fonction de Maire correspond à un montant égal à la moitié de sa rémunération et est de 9 327,00 \$. Pour chacun des conseillers le calcul est le même et cette allocation annuelle est de 3 109,00 \$

2020

MAIRE

ALLOCATION 9 327,00 \$

CONSEILLER

ALLOCATION 3 109,00 \$

Pour les fins du présent règlement, il est établi

JETONS DE PRÉSENCE AUX COMITÉS

Pour les fins de la présente, le mot « comité » signifie un comité où un membre du conseil est désigné par résolution pour agir comme représentant de la municipalité, mais ne comprend pas la présence d'un membre du conseil qui assiste à une activité de formation ou de représentation à caractère social.

Un membre du conseil reçoit, lorsqu'il assiste à une séance ou à une réunion d'un comité, autre que les séances ordinaires ou extraordinaires du conseil ou la séance d'un autre organisme pour lequel il reçoit déjà une rémunération, un montant de 100 \$ si la présence du membre du conseil est d'une durée équivalente à au moins six (6) heures de présence par jour, et de 50 \$, si sa présence équivaut à moins que cela.

Le présent règlement abroge le règlement no 601, et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Conseil municipal du 13 Janvier 2020



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil municipal autorise la vente du camion Freightliner;

Que le conseil municipal autorise la municipalité de St-Hilarion à signer le protocole d'entente à intervenir pour l'année 2020 entre les municipalités et l'organisme qui dispense le service de transport adapté. Le montant de la quote-part 2020 s'élève à 1 353.00\$.

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière, auprès du ministère concerné, pour l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2020, au volet loisir & culture ;

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ au montant de 931.00 \$ excluant les taxes applicables et 821.25 \$ incluant les taxes pour les assurances ;

Que le conseil municipal renouvelle les contrats annuels avec PG systèmes.

Que le conseil municipal accepte de participer et de soutenir pour l'année 2020, la table de réflexion sur les services de bibliothèque et autorise une contribution financière au montant de 250.00 \$;

Que le conseil municipal entérine l'embauche de M. Christopher Simard Lavoie pour occuper un poste sur appel au service de déneigement et au taux horaire indiqué à la convention.

Que le conseil municipal emprunte par billets pour un montant de 171 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt No 253.

Que le conseil municipal accepte l'offre faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2020 au montant de 171 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 253. Ces billets sont émis au prix de 98,09100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que le conseil municipal accepte la demande de l'École St-François, soit l'achat d'une gamelle au logo de la municipalité offerte à chaque enfant et qui demeurera à l'École pour utilisation lors de goûter, buffet, etc., au montant de 900,00\$.

Que le conseil municipal accepte les demandes de changement telles que recommandées par Consortium Roche/UMS.

Que le conseil municipal accepte de participer financièrement à l'évènement Red Bull organisé par le Massif pour un montant de 3 000 \$ qui aura des retombées importantes à Petite-Rivière et dans toute la région de Charlevoix;

PROCHAINE SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 10 FÉVRIER 2020

À 19H30

RETROUVEZ

SUR LE SITE INTERNET

DE LA MUNICIPALITÉ

TOUS LES RÈGLEMENTS, AVIS
PUBLICS, PROJET DE RÈGLEMENTS..ETC

WWW.PETITERIVIERE.COM

Conseil municipal



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du Conseil Municipal se tiendront
le deuxième (2e) lundi du mois à 19h30 dans la salle communautaire
à l'exception des séances du 14 avril et 13 octobre qui se tiendront des mardis ;

10 Février
09 Mars
14 Avril
11 Mai
08 Juin
13 Juillet
10 août
14 septembre
13 octobre
09 novembre
14 décembre

Durant l'absence de M. Éric Bergeron jusqu'à fin février
la Municipalité vous invite à communiquer
pour toutes questions relatives à l'urbanisme avec
Madame Francine Dufour au 418-760-1050 poste 6102
ou avec Monsieur Bruno Lavoie au 418-760-1050 poste 6105

Merci

Conseil municipal



TAXES MUNICIPALES

Les factures de taxes seront expédiées par la poste début février

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en six versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300.00 \$.

Les dates d'échéance 2020 sont

16 mars

16 avril,

15 mai,

16 juin,

16 juillet

16 septembre

MODALITÉS DE PAIEMENT

PAR INSTITUTION FINANCIÈRE : Accès D Desjardins

Si vous payez votre compte de taxes par institution financière, veuillez utiliser les 10 chiffres correspondant à votre numéro de matricule comme référence. Si vous avez plus d'un compte de taxes, veuillez payer chaque matricule séparément (en créant une facture pour chaque matricule). En aucun cas, il ne faut additionner les comptes à payer sous un seul numéro, et ce, afin que votre paiement soit appliqué au bon compte de taxes.

PAR CHÈQUE : à l'ordre de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Il est important de noter sur votre chèque le ou les numéros de matricules correspondants à votre ou vos compte de taxes.

Conseil municipal



TAXES MUNICIPALES

EN ARGENT : directement au bureau de la Municipalité

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ENTENTE DE PAIEMENT, PRENEZ CONTACT AVEC

Mme Roxanne Dufour

roxanned@petiteriviere.com

418-760-1050 poste 6108

IL EST IMPORTANT DE NOUS SIGNIFIER TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE

info@petiteriviere.com

VEILLEZ À BIEN INDIQUER VOTRE NUMÉRO DE MATRICULE

MERCI

HEURES D'OUVERTURE DE LA MUNICIPALITÉ

DU LUNDI AU JEUDI : DE 8H00 À 12H00 ET DE 13H00 À 16H00

VENDREDI : DE 8H00 À 12H00

POUR TOUTE URGENCE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE CONTACTEZ

M. GAÉTAN BOUDREAU : DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS AU 418-808-2539

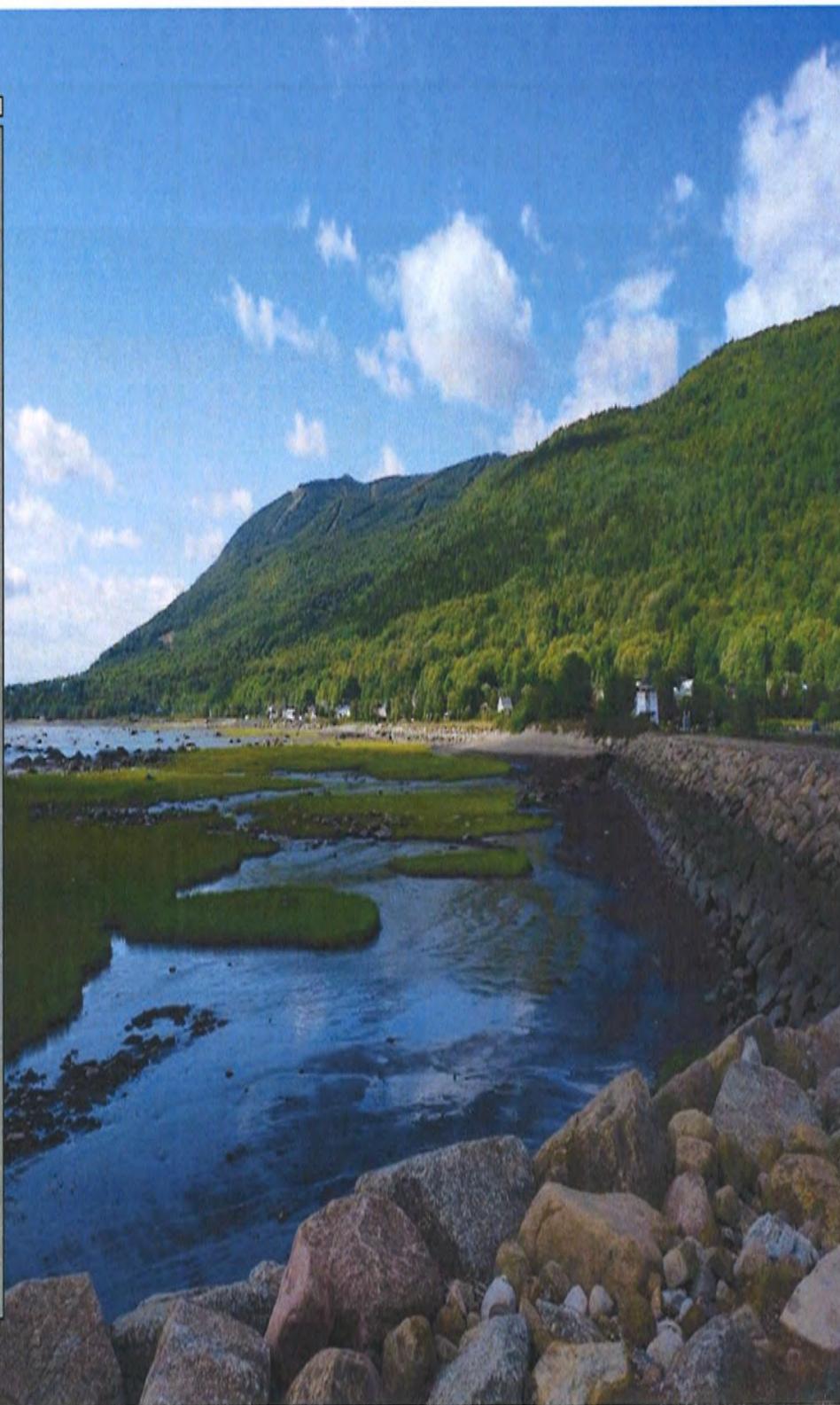
OU

M. LOUIS-ÉMILE CÔTÉ : CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS AU 418-808-3136



Budget 2020

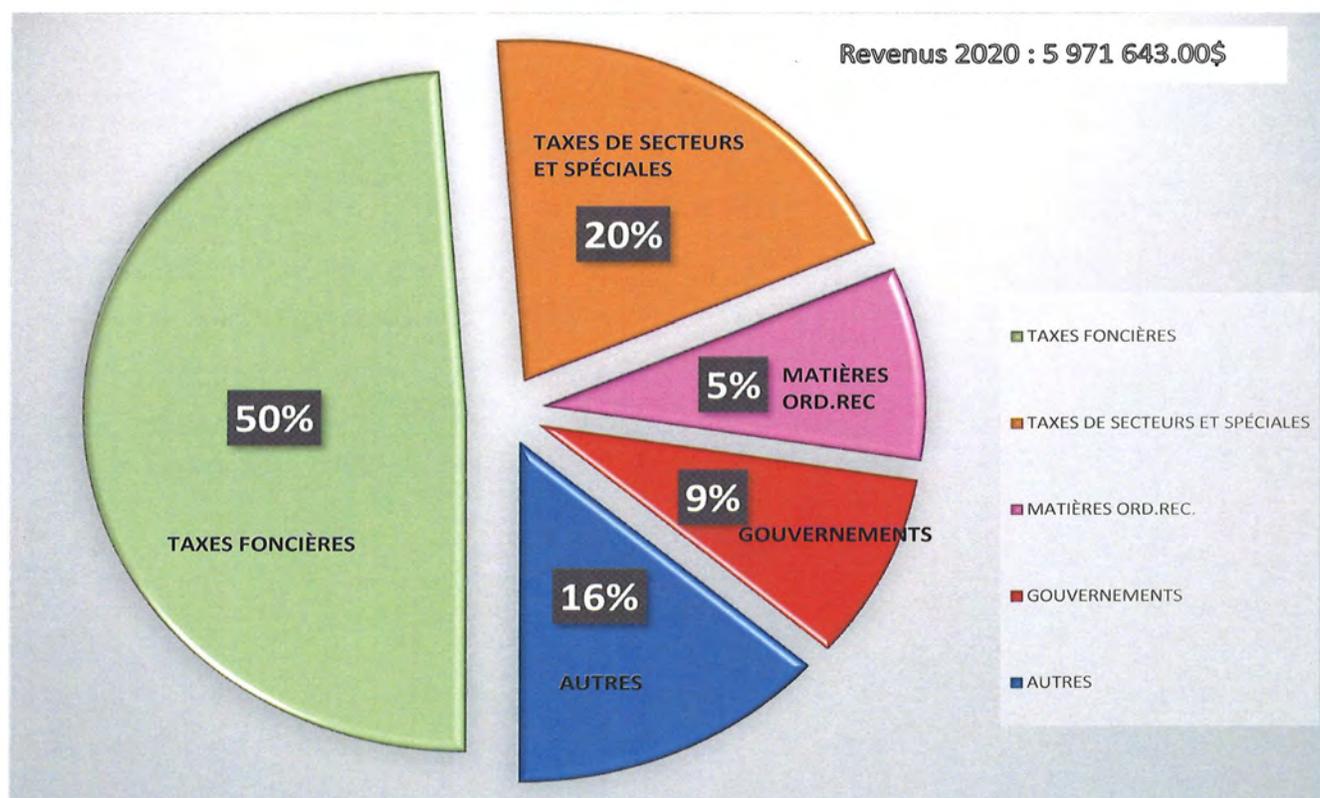
Séance extraordinaire
du 19 décembre 2019



Conseil municipal

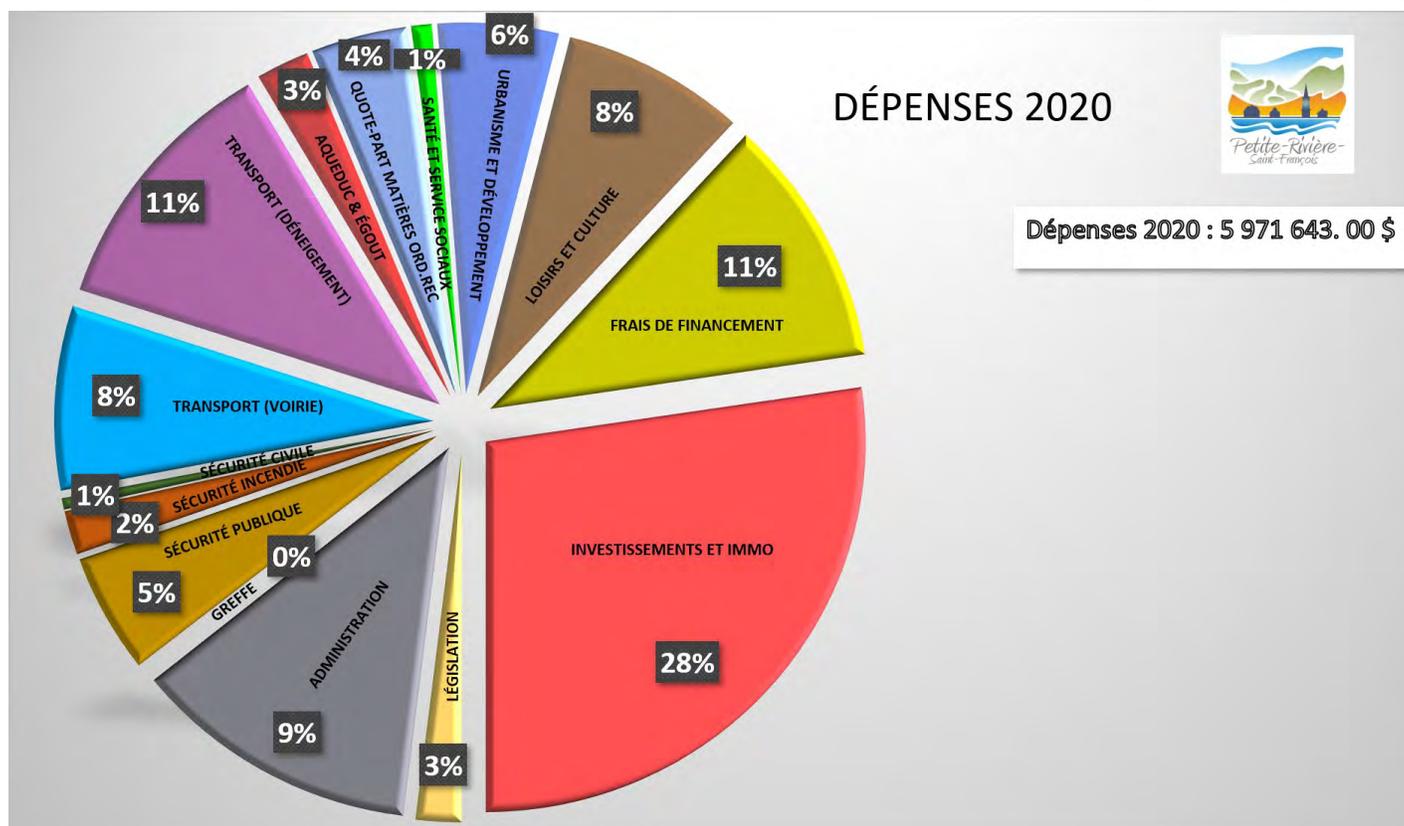
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2020				
REVENUS	2019	2020	ÉCART	ÉCART EN %
TAXES FONCIÈRES	2 780 473.00 \$	2 992 650.00 \$	212 177.00 \$	8%
TAXES DE SECTEURS ET SPÉCIALES	1 134 647.00 \$	1 194 624.00 \$	59 977.00 \$	5%
MATIÈRES ORD.REC.	235 000.00 \$	281 464.00 \$	46 464.00 \$	20%
GOUVERNEMENTS	543 026.00 \$	526 251.00 \$	(16 775.00) \$	-3%
AUTRES	1 052 052.00 \$	976 654.00 \$	(75 398.00) \$	-7%
TOTAL DES REVENUS	5 745 198.00 \$	5 971 643.00 \$	226 445.00 \$	4%

REVENUS 2020



Conseil municipal

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2020				
DÉPENSES	2019	2020	ÉCART	ÉCART EN %
LÉGISLATION	111 738.00 \$	160 468.00 \$	48 730.00 \$	44%
ADMINISTRATION	708 428.00 \$	536 382.00 \$	(172 046.00) \$	-24%
GREFFE	11 650.00 \$	11 650.00 \$	- \$	0%
SÉCURITÉ PUBLIQUE (S.Q.)	303 442.00 \$	311 752.00 \$	8 310.00 \$	3%
SÉCURITÉ INCENDIE	108 184.00 \$	125 318.00 \$	17 134.00 \$	16%
SÉCURITÉ CIVILE	13 830.00 \$	66 981.00 \$	53 151.00 \$	384%
TRANSPORT (VOIRIE)	492 365.00 \$	485 744.00 \$	(6 621.00) \$	-1%
TRANSPORT (DÉNEIGEMENT)	660 189.00 \$	667 589.00 \$	7 400.00 \$	1%
AQUEDUC & ÉGOUT	109 245.00 \$	151 326.00 \$	42 081.00 \$	39%
QUOTE-PART MATIÈRES ORD.REC.	217 676.00 \$	240 767.00 \$	23 091.00 \$	11%
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	47 781.00 \$	63 742.00 \$	15 961.00 \$	33%
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	320 039.00 \$	349 201.00 \$	29 162.00 \$	9%
LOISIRS ET CULTURE	425 545.00 \$	503 593.00 \$	78 048.00 \$	18%
FRAIS DE FINANCEMENT	605 566.00 \$	640 118.00 \$	34 552.00 \$	6%
INVESTISSEMENT ET IMMO.	1 609 520.00 \$	1 657 012.00 \$	47 492.00 \$	3%
TOTAL DES DÉPENSES	5 745 198.00 \$	5 971 643.00 \$	226 445.00 \$	4%

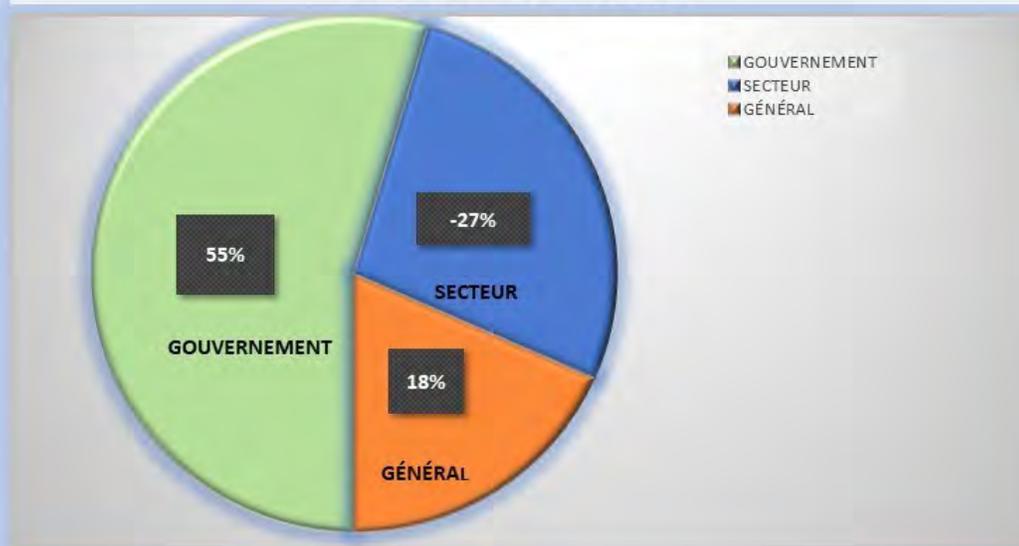


Conseil municipal

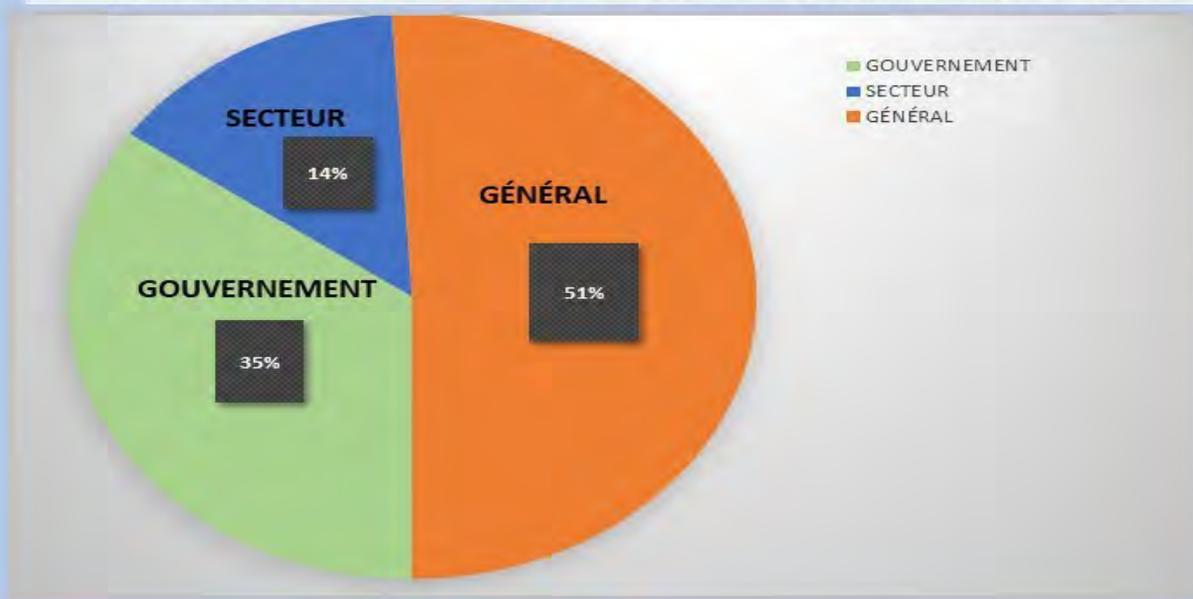
REMB. CAPITAL + REMB. INTÉRÊTS

DÉPENSES	2019	2020	ÉCART	ÉCART EN %
GOUVERNEMENT	508 978.00 \$	624 899.00 \$	115 921.00 \$	23%
SECTEUR	314 542.00 \$	257 119.00 \$	(57 423.00) \$	-18%
GÉNÉRAL	876 291.00 \$	915 300.00 \$	39 009.00 \$	4%
TOTAL DES DÉPENSES	1 699 811.00 \$	1 797 318.00 \$	97 507.00 \$	6%

DÉPENSES 2020 vs 2019



REMB. CAPITAL + REMB. INTÉRÊTS POUR L'ANNÉE 2020



Conseil municipal

Évolution des taux de taxation et de tarification		
<u>Taux de taxes:</u>	2020	2019
Taux résiduel (résidentiel)	0.00605	0.0059
Taux immeuble non-résidentiel	0.86	0.84
Taux immeuble industriel	0.86	0.84
Taux terrain vague desservi	1.21	1.18
<u>Tarif des services:</u>	<u>Résidentiel</u>	<u>Résidentiel</u>
Aqueduc	325.00 \$	300.00 \$
Égout	250.00 \$	250.00 \$
Assainissement règ. 546	78.00 \$	70.00 \$
Aqueduc règ. 446	22.00 \$	31.80 \$
Égout règ. 446	22.00 \$	31.80 \$
Matières résiduelles	152.00 \$	152.00 \$
Total des services	849.00 \$	835.60 \$

Conseil municipal

POUR UNE RÉSIDENCE ÉVALUÉE À 200 000\$ DESSERVIE

	Taux de taxe	Foncier	Aqueduc	Égout	Matières résiduelles	Assainissement rég. 546	Aqueduc rég. 446	Égout rég. 446	GRAND TOTAL
2019	0.0059	1 180.00 \$	300.00 \$	250.00 \$	152.00 \$	70.00 \$	31.80 \$	31.80 \$	2 015.60 \$
2020	0.00605	1 210.00 \$	325.00 \$	250.00 \$	152.00 \$	78.00 \$	22.00 \$	22.00 \$	2 059.00 \$
Différentiel	(0.000150) \$	30.00 \$	25.00 \$	-	-	8.00 \$	(9.80) \$	(9.80) \$	43.40 \$
En %	-	3 %	8 %	-	0 %	11 %	-31 %	-31 %	2 %

POUR UNE RÉSIDENCE ÉVALUÉE À 200 000\$ NON DESSERVIE

	Taux de taxe	Foncier	Égout		Matières résiduelles		Aqueduc rég. 446		Égout rég. 446		GRAND TOTAL
2019	0.0059	1 180.00 \$									1 332.00 \$
2020	0.00605	1 210.00 \$									1 362.00 \$
Différentiel	(0.000150) \$	30.00 \$									30.00 \$
En %	-	3 %			0 %						2 %

Conseil municipal

POUR UN COMMERCE ÉVALUÉE À 350 000\$ DESSERVIE

	Taux de taxe	Foncier	Aqueduc	Égout	Matières résiduelles commerce	Assainissement rég. 546	Aqueduc rég. 446	Égout rég. 446	GRAND TOTAL
2019	0.0084	2 940.00 \$	450.00 \$	375.00 \$	1 335.00 \$	105.00 \$	47.70 \$	47.70 \$	5 300.40 \$
2020	0.0086	3 010.00 \$	487.50 \$	375.00 \$	1 500.00 \$	117.00 \$	33.00 \$	33.00 \$	5 555.50 \$
Différentiel	0.0002	70.00 \$	37.50 \$	-	165.00 \$	12.00 \$	(14.70) \$	(14.70) \$	255.10 \$
En %		2 %	8 %	0 %	12 %	11 %	-31 %	-31 %	5 %

POUR UNE RÉSIDENCE ÉVALUÉE À 350 000\$ NON DESSERVIE

	Taux de taxe	Foncier	Matériaux		Matières résiduelles commerce	Assainissement rég. 546		Égout rég. 446		GRAND TOTAL
2019	0.0084	2 940.00 \$	1 335.00 \$		1 335.00 \$	105.00 \$		47.70 \$		4 275.00 \$
2020	0.0086	3 010.00 \$	1 500.00 \$		1 500.00 \$	117.00 \$		33.00 \$		4 510.00 \$
Différentiel	0.0002	70.00 \$	165.00 \$		165.00 \$	(14.70) \$		(14.70) \$		235.00 \$
En %		2 %	12 %		12 %	-31 %		-31 %		5 %



PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS	2020	2021	2022	Total des 3 années	PARTICIPATION \$					
	560 328.00 \$	681 640.00 \$	793 651.00 \$		2 035 619.00 \$	RE	FE	FG	FR	SUB
ADMINISTRATION										
ÉQUIPEMENT DE BUREAU	5 001.00 \$			5 001.00 \$			5 001.00 \$			
ÉLECTRICITÉ BÂTIMENTS MUNICIPAUX	26 456.00 \$			26 456.00 \$			26 456.00 \$			
TERRAIN ÉDIFICE MUNICIPAL	18 150.00 \$			18 150.00 \$			18 150.00 \$			
VÉRANDA - SALLE COMMUNAUTAIRE	5 500.00 \$			5 500.00 \$			5 500.00 \$			
CABLAGE RÉSEAU	2 150.00 \$			2 150.00 \$			2 150.00 \$			
TOTAL:	57 257.00 \$						57 257.00 \$			
					TOTAL: 57 257.00 \$					

LÉGENDE

- RE = RÉGLEMENT D'EMPRUNT
- FE = FONDS DE PAR CET ESPACES VERTS
- FG = FONDS GÉNÉRAL
- FR = FONDS RÉSERVÉ
- SUB = SUBVENTION
- TECQ = REMBOURSEMENT TAXE SUR L'ESSENCE



PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS	2020	2021	2022	Total des 3 années	PARTICIPATION \$						
	560 328,00 \$	681 640,00 \$	793 651,00 \$		2 035 619,00 \$	RE	FE	FG	FR	SUB	TECQ
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE & INCENDIE</u>											
INCENDIE	28 881,00 \$	8 000,00 \$		36 881,00 \$			36 881,00 \$				
TOTAL:	<u>28 881,00 \$</u>	<u>8 000,00 \$</u>		<u>36 881,00 \$</u>			<u>36 881,00 \$</u>				
					TOTAL: 36 881,00 \$						

LÉGENDE

- RE = RÈGLEMENT D'EMPRUNT
- FE = FOND\$ DE PAR CET ESPACES VERTS
- FG = FOND\$ GÉNÉRAL
- FR = FOND\$ RÉSERVÉ
- SUB = SUBVENTION
- TECQ = REMBOURSEMENT TAXE SUR L'ESSENCE



PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS	2020	2021	2022	Total des 3 années	PARTICIPATION \$						
	560 328,00 \$	681 640,00 \$	793 651,00 \$		2 035 619,00 \$	RE	FE	FG	ER	SUB	TECQ
AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT											
COMPTEURS D'EAU	8 202,00 \$			8 202,00 \$			8 202,00 \$				
ÉTUDE HYDROLOGIQUE	29 194,00 \$			29 194,00 \$			6 694,00 \$				
POMPE EON	6 825,00 \$			6 825,00 \$			6 825,00 \$				
BÂTIMENTS MUNICIPAUX (TOITURES)	12 598,00 \$			12 598,00 \$				12 598,00 \$			
TOTAL	56 819,00 \$							56 819,00 \$			
					TOTAL: 56 819,00 \$						

LÉGENDE

- RE = RÉGLEMENT D'EMPRUNT
- FE = FONDS DE PAR CET ESPACES VERTS
- FG = FONDS GÉNÉRAL
- FR = FONDS RÉSERVÉ
- SUB = SUBVENTION
- TECQ = REMBOURSEMENT TAXE SUR L'ESSENCE



PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS	2020	2021	2022	Total des 3 années	PARTICIPATION \$					
	560 328,00 \$	681 640,00 \$	793 651,00 \$	2 035 619,00 \$	RE	FE	FG	FR	SUB	TECQ
LOISIRS, PATRIMOINE & CULTURE										
MAISON PATRIMONIALE & LOISIR	45 000,00 \$			45 000,00 \$			11 250,00 \$		33 750,00 \$	
GAZÉRO	25 756,00 \$			5 500,00 \$			5 500,00 \$		20 256,00 \$	
PARCOURS ARTISTIQUE	5 000,00 \$			5 000,00 \$			5 000,00 \$			
PARC ET SENTIERS	91 800,00 \$		231 238,00 \$	323 038,00 \$	231 238,00 \$		91 800,00 \$			
JEUX CARREFOUR PLEIN AIR	31 500,00 \$			31 500,00 \$		31 500,00 \$				
BIBLIOTHÈQUE	18 500,00 \$			18 500,00 \$				18 500,00 \$		
TOTAL:	217 556,00 \$:	231 238,00 \$	448 794,00 \$	231 238,00 \$	31 500,00 \$	113 550,00 \$	18 500,00 \$	54 006,00 \$	-
TOTAL: 448 794,00 \$										

LÉGENDE

- RE = RÈGLEMENT D'EMPRUNT
- FE = FONDS DE PAR CET ESPACES VERTS
- FG = FONDS GÉNÉRAL
- FR = FONDS RÉSERVÉ
- SUB = SUBVENTION
- TECQ = REMBOURSEMENT TAXE SUR L'ESSENCE

INFO COMMUNAUTAIRES



DÉJÀ

PLUS DE 200 CITOYENS INSCRITS !!

Inscrivez-vous sans attendre et
retrouvez

vosre compte de taxes,
toute l'actualité ,et les activités
de Petite-Rivière-Saint-François

SOYEZ CONNECTÉS AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ

TÉLÉCHARGEZ DÈS AUJOURD'HUI L'APPLICATION MOBILE VOILÀ !



OU



CRÉEZ VOTRE PORTAIL CITOYEN SUR LE WEB

<https://petite-riviere.appvoila.com/fr/>

DE NOMBREUSES FONCTIONNALITÉS :

- ◆ Actualités de la Municipalité
- ◆ Accès à l'évaluation foncière de votre propriété
- ◆ Accès à votre compte de taxes
- ◆ Calendrier des événements de la Municipalité
- ◆ Sondages
- ◆ Signaler un problème non urgent



INFO COMMUNAUTAIRES



HORAIRE DE LA PATINOIRE



Pour toute réservation de la patinoire pour une activité spéciale,
contactez la municipalité au 418-760-1050

LUNDI AU MERCREDI :

DE 10H00 À 14H00 **PATINAGE LIBRE**

DE 14H00 À 20H00 **HOCKEY LIBRE**

DE 20H00 À 22H00 **PATINAGE LIBRE**

JEUDI :

DE 10H00 À 14H00 **HOCKEY LIBRE**

DE 14H00 À 18H00 **PATINAGE LIBRE**

DE 18H00 À 22H00 **HOCKEY ORGANISÉ**

VENDREDI ;

DE 10H À 14H00 **HOCKEY LIBRE**

DE 14H00 À 18H00 **PATINAGE LIBRE**

DE 18H00 À 22H00 **HOCKEY LIBRE**

SAMEDI ;

DE 10H00 À 14H00 **HOCKEY LIBRE**

DE 14H00 À 20H00 **PATINAGE LIBRE**

DE 20H00 À 22H00 **HOCKEY LIBRE**

DIMANCHE :

10H00 À 14H00 **HOCKEY LIBRE**

14H00 À 16H00 **PATINAGE LIBRE**

16H00 À 20H00 **HOCKEY LIBRE**

20H00 À 22H00 **PATINAGE LIBRE**

PORT DU CASQUE CONSEILLÉ



INFO COMMUNAUTAIRES



Bibliothèque Gabrielle Roy
1069 rue Principale, Petite Rivière Saint-François



Les Fondues d'ici

Venez découvrir le bonheur de la fondue avec **Jean-François Guay**, Chef cuisinier et conférencier de retour à la Bibliothèque Gabrielle-Roy

Jeudi le 30 janvier 2020 à 19h00
Salle municipale de Petite Rivière St-François

Conférence-dégustation :

M. Guay vous présentera des produits uniques issus des différentes régions du terroir québécois.

Cette conférence porte sur les produits de *1001 fondues*, une entreprise locale spécialisée dans les fondues aux fromages. Pour mieux apprécier la dégustation, la conférence débute par l'historique de la fondue, quelques notions sur les accompagnements puis l'accord entre les saveurs.

Vous aurez aussi l'occasion de déguster quelques-unes des Fondues d'ici.

Au plaisir de vous y accueillir!

Coût de l'activité : 5\$ par personne

Vous devrez obligatoirement vous inscrire à la bibliothèque ou auprès de Viviane au 418-435-8135

Si vous le souhaitez, vous pourrez vous procurer sur place des produits exclusifs (paiement accepté : argent seulement).

Faites vite, les places sont limitées!!!

INFO COMMUNAUTAIRES



Le Massif de Charlevoix est heureux d'accueillir un événement unique au pays
le [Championnat du monde Red Bull Ice Cross](#)

du 20 février au 22 février.

[Le Championnat du monde Red Bull Ice Cross,](#)

c'est 12 courses dans 8 pays, sur 3 continents.

L'événement découle du Red Bull Crashed Ice avec un héritage de 10 ans dans la ville de Québec et 20 ans à travers le monde.

Venez voir dévaler les patineurs dans une piste mesurant jusqu'à 700 mètres, et ce à plus de 80 km/h. Ils affronteront des obstacles difficiles (bosses bien relevées, pentes rapides et virages serrés) Séquences très intenses garanties!

Un jeudi, vendredi et samedi remplis d'adrénaline.

L'événement est gratuit pour tous les spectateurs.

La course se déroulera au sommet de la montagne avec approximativement 150 participants du circuit mondial, représentant plus de 20 pays à travers le monde..

Horaire :

- Pratique 20 février 2020
- Qualifications 21 février 2020
- **Course officielle 22 février 2020**

Un événement unique au Massif de Charlevoix et gratuit pour tous les spectateurs.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la Massif au

1 877 536 2774

INFO COMMUNAUTAIRES



Vendredi le 13 mars à 19h

Départ en autobus de la municipalité à 16h45.

Réservez vos places avant le 31 janvier 2020. Places limitées !

Coût : 26\$/adulte

23\$/65 ans et plus

16\$/6 à 12 ans

Réservation : Maxime Lapointe 418-760-1050 #6106

Cours de yoga

Quand : Les mercredi de
19h à 21h

Où : École Saint-François

Tarifs : 10\$/résidents

15\$/non-résidents



Inscriptions : Maxime Lapointe
418-760-1050 #6106



FÊTE DE L'HIVER À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Réservez votre fin de semaine du 21-22-23 février 2020

**Soirée animée à la patinoire, chocolat chaud,
ambiance musicale, et bien d'autres surprises....**

PROGRAMME À VENIR SUR VOILÀ

INFO COMMUNAUTAIRES

MENUS DU MOIS DE FÉVRIER 2020				
Jour et date	Soupe	Plat principal	Accompagnement	Dessert
Semaine 1				
Mardi 4 février	Potage à la betterave	Ragoût	potomme de terre ronde et betterave	Tartelette au sucre
Semaine 2				
Mardi 11 février	Soupe à l'orge	pâté au saumon	Macédoine et salade du chef	Croustade aux pommes
Semaine 3				
Mardi 18 février	Soupe du jour	Cigare au chou	Pomme de terre pilée et légumes	Gâteau à l'ananas
Semaine 4				
Mardi 25 février	Soupe du jour	Rosbeef au jus	Pomme de terre pilée, légumes, Salade de chou crémeuse	Gâteau blanc avec fraise

Prenez note que le menu est sujet à changement sans préavis

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Rachel Lavoie ou M. Jacques Bouchard au 418-632-1049

LE BASEBALL POCHE TOUS LES MERCREDIS

À 18H30

SALLE MUNICIPALE

2 \$ / SOIRÉE

Information auprès de Rachel Lavoie

418-632-1049



ANNIVERSAIRES

MEMBRES DE LA FADOQ

DU MOIS FÉVRIER

BONNE FÊTE À

- 11 Édith Bouchard
- 20 Jean Eudes Dion
- 22 Marc Lavoie
- 22 Ginette Savard

INFO COMMUNAUTAIRES



Saison 2019-20 - Plus accessible que jamais!

Le programme Éconologis de Transition énergétique Québec est de retour pour une nouvelle saison dans toutes les régions du Québec. Depuis plus de quinze ans, des milliers de propriétaires et locataires profitent gratuitement de conseils et de services en efficacité énergétique. Jusqu'au 31 mars 2020, près de **15 000** ménages à revenus modestes pourront recevoir cette aide gratuite leur permettant de bien se préparer pour l'hiver tout en améliorant le confort de leur résidence.

Cette année, le programme est **plus accessible qu'auparavant et inclus le service gratuit de remplacement de réfrigérateur**. En effet, les participants pourront profiter désormais du **volet 1** du programme Éconologis (conseils et installations de matériels écoénergétiques) et ce, qu'ils reçoivent ou non une facture d'énergie pour leur chauffage. Lors de cette visite, nos conseillers vérifient également l'admissibilité au remplacement gratuit de réfrigérateur.

Pour bénéficier de ces différentes opportunités, les participants doivent respecter le seuil de revenu maximal du ménage. (Voir tableau ci-dessous)

Nombres d'adultes (incluant les enfants)	Seuil de revenu maximal du ménage
1 personne	25 921 \$
2 personnes	32 270 \$
3 personnes	39 672 \$
4 personnes	48 167 \$
5 personnes	54 630 \$
6 personnes	61 613 \$
7 personnes et plus	68 598 \$

Le remplacement sans frais des anciens thermostats bimétalliques par des thermostats électroniques est toujours en vigueur grâce au **volet 2** du programme Éconologis. Pour y avoir droit, le participant doit recevoir la visite du conseiller lors du volet 1 et recevoir une facture d'énergie pour son chauffage principal (d'autres conditions s'appliquent).

Un seul numéro donne accès à plusieurs services gratuits ! **1 844 575-5123**

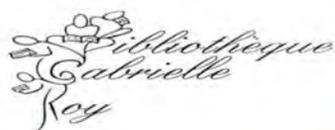
N'hésitez-pas à faire connaître le programme dans vos réseaux et répandre ce vent de changements qu'apporte la saison Éconologis 2019-20.

Informations complémentaires :



Steeve Gobeil
Agent de promotion
Programme Éconologis, Expertbâtiment
1 844 575-5123 poste 228
steeve.gobeil@expertbatiment.ca

INFO COMMUNAUTAIRES



Lundi & Mercredi
18h00 à 19h30
418-760-1050 poste 6191
biblioprfsf@hotmail.com

facebook : bibliothèqueGabrielleRoyPRSF



Tous les bénévoles de la bibliothèque Gabrielle-Roy tiennent à vous souhaiter une très belle année 2020 sous le signe de la santé et du bon temps pour vous adonner à vos loisirs et pourquoï pas prendre le temps de lire un bon livre....

Nouveautés adultes



Les testaments
Blind date
Fêlures
Ceux de là-bas

Margaret Atwood
Joy Fielding
Nora Roberts
Patrick Senécal

Profitez de votre **BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE** partout, tout le temps

GRATUIT AVEC VOTRE ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE

rb digital
prenumerique.ca

INVITATION!

Vous aimeriez vous familiariser avec les livres et les revues numériques que met gratuitement à votre disposition votre bibliothèque municipale? Rien de plus simple! Inscrivez-vous à l'**atelier qui aura lieu le jeudi le 27 février 2020 à 18h30 à la bibliothèque de Petite-Rivière-St-François.**

Au menu de l'atelier :

- Livre numérique : Des milliers de livres en français et en anglais, des auteurs à succès, des BD, du livre jeunesse, des essais... de tout pour tous les goûts!
 - ✓ Configuration de votre appareil de lecture
 - ✓ Découverte du site prenumerique.ca et emprunt de livres numériques
- Magazines numériques : 30+ magazines populaires à votre portée, en tout temps, comme *7 Jours*, *La Semaine*, *Science & Vie*, *Coup de Pouce*, *National Geographic*, *ELLE Qc*, etc.
 - ✓ Configuration de votre appareil de lecture
 - ✓ Découverte du logiciel et téléchargement de revues numériques

Vous aurez besoin de votre appareil de lecture sur place.

Cet atelier pratique est destiné aux débutants. **Vous n'êtes pas encore abonné à la bibliothèque? Visitez bit.ly/biblioenligne pour vous abonner à partir de la maison ou passez à la bibliothèque.** De belles découvertes vous attendent!

Inscription requise auprès de la bibliothèque ; les places sont limitées.

L'écho municipal de Février 2020

AVIS IMPORTANT

Afin de faciliter les opérations de déneigement et la collecte, la Municipalité vous rappelle qu'il est strictement interdit de positionner vos bacs sur la rue.

Les bacs doivent être placés dans votre entrée

et non sur le trottoir de la rue .

Les bacs doivent être disposés à environ 6 pieds du bord de chemin

sur votre propriété dans un environnement déneigé.

Tout bris occasionné par les véhicules de déneigement suite à un mauvais positionnement de vos bacs ne sera pas pris en charge par la Municipalité.

Merci



INFO COMMUNAUTAIRES

BAC BRUN



VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES ET COMPOSTABLES

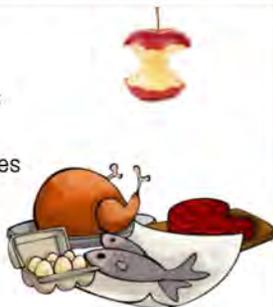


MATIÈRES AUTORISÉES



Résidus de cuisine:

- Fruits et légumes ainsi que leurs pelures
- Pain, pâtes alimentaires et produits céréaliers
- Viande, volaille, poisson et fruits de mer
- Coquilles d'œufs ou de noix, écales d'arachides
- Restes de table
- Desserts et sucreries
- Café moulu et filtres
- Sachets de thé et tisane
- Aliments périmés, retirés de leur emballage



Résidus de jardin:

- Plantes, fleurs et mauvaises herbes * sauf exceptions *
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères
- Feuillage de cèdre
- Gazon (herbicyclage = meilleure solution)
- Petites branches (moins de 2 pieds de long et 1 pouce de diamètre)
- Copeaux et sciure de bois
- Paille et foin



Autres matières:

- Papiers mouchoir, essuie-tout et serviettes de table
- Journaux et papiers souillés
- Sacs en papier
- Vaisselle de carton (non cirée)
- Emballages de nourriture souillés et non plastifiés (boîte de pizza, boîte d'œufs, papiers à muffins)
- Cendre de bois de poêle ou granules (refroidis au minimum 7 jours)



***Vous pouvez emballer vos restants de table dans du papier journal !**



**** Le bac de cuisine, essentiel pour le bon fonctionnement de votre tri à la maison !**

MATIÈRES NON AUTORISÉES

- Sacs de plastique (compostables ou non)
- Couches de bébé
- Serviettes sanitaires
- Huile végétale
- Liquide de toutes sortes
- Branches d'arbres
- Bûches de bois
- Arbres de Noël
- * Renouée japonaise
- * Herbe à poux
- Vêtements, textile et cuir
- Canettes d'aluminium
- Bouteilles de plastique
- Matières contaminées avec des pesticides
- Autres déchets de toutes sortes

Important :

le bac brun n'est pas une poubelle, respectez la liste des matières autorisées

SAC DE PLASTIQUE

Compostable, biodégradable, oxo-biodégradable ?



Utilisez du papier journal ou des sacs en papier

Téléphone : 418- 435-2639, poste 6012

Courriel : srochette@mrccharlevoix.ca

Site Internet : www.mrc-charlevoix.ca



www.facebook.com/mrccharlevoix/

INFO COMMUNAUTAIRES

GUIDE DU TRI



LÉGENDE

- Collecte du recyclage
- Collecte des ordures
- Collecte du compost
- Collecte des résidus verts
- Collecte des encombrants
- Compostage domestique
- Dépôt municipal
- Écocentre
- Friperie

PAPIER / CARTON

- Journaux, circulaires, revues ;
- Feuilles, enveloppes, sacs de papier ;
- Livres, annuaires ;
- Rouleaux et boîtes de carton ;
- Cartons de lait et jus ;

- Papier essuie-tout ;
- Papiers mouchoir ;
- Vaisselle en carton ;
- Papiers essuie-main ;

PLASTIQUE

- Contenants produits alimentaires ;
- Contenants produits d'hygiène ;
- Contenants produits entretien ; (identifiés du logo)
- Sacs et pellicules d'emballage ; (mettre les sacs et les pellicules de plastique dans un seul sac et nouer)

- Jouet ;
- Boyau d'arrosage ;
- Chaise et table de plastique ;
- Contenant d'huile à moteur ;

VERRE

- Bouteilles ;
- Bocaux ;
- Ampoules standards, DEL, hallogènes ;
- Miroirs et vitres ;
- Vaisselle ;
- Ampoules fluocompactes ;
- Fluorescents ;

MÉTAUX

- Boîtes de conserve ;
- Canettes d'aluminium ;
- Papiers et contenants d'aluminium ;
- Couvrecls et bouchons de métal ;
- Chaudrons et casseroles ;
- Électroménagers ;
- Bains ;
- Articles en fer divers ;

RÉSIDUS ORGANIQUES

- Fruits, légumes, produits céréaliers, café, thé, filtres, coquilles d'œufs ;
- Feuilles mortes ;
- Résidus verts ;
- Herbe ;
- Copeaux et sciure de bois ;
- Viandes, poissons, produits laitiers ;
- Arbres de Noël ;
- Huile de cuisson ;
- Branches ;

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

- Bois, gypse, isolant ;
- Béton, asphalte, brique ;
- Vinyle, bardeaux asphalte ;
- Portes, fenêtres ;
- ***Frais de 10\$/m³**
- Toilettes, lavabos ;
- Bains, douches ;

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

- Restants de peinture ;
- Huiles moteur et leurs contenants ;
- Filtres à l'huile ;
- Piles ;
- Fluocompacts, fluorescents ;
- Bonbonnes de propane ;
- Batteries automobile ;
- Produits chimiques ou dangereux ;

ARTICLES MÉNAGERS

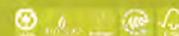
- Ameublement intérieur ;
- Ameublement extérieur ;
- Électroménagers ;
- Matelas ;
- Matériel informatique ;
- Articles de maison divers ;
- Vêtements et chaussures ;
- Vaisselles, bibelots ;

DIVERS

- Pneus automobile ; *Garage auto*
- Médicaments ; *Pharmacie*
- Armes et munitions ; *Poste police*
- Cartouches d'encre ; *MRC*

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • srochette@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



INFO COMMUNAUTAIRES

Matières recyclables - Aide-mémoire -



CONTENANTS :

- Boîtes de carton de toutes sortes
- Contenants en plastique
- Bouteilles en plastique
- Cannes de conserve
- Cannelles aluminium
- Assiettes aluminium
- Boîtes de lait et de jus
- Bouteilles de verre
- Pots en verre
- Boîtes d'œufs
- Barquettes en styromousse
- Verres à café en carton

Tous les contenants et bouteilles de plastique doivent être identifiés du logo pour être admis dans le bac bleu.



RECYC-QUÉBEC
Québec

EMBALLAGES :

- Sacs de plastique
- Pellicules de plastique
- Pellicules à bulle
- Papier d'aluminium
- Sacs de papier
- Papier d'emballage non métallique

Les sacs et les pellicules de plastique doivent être propres, vides et mis dans un même sac noué.



IMPRIMÉS :

- Journaux
- Circulaires
- Catalogues
- Revues
- Papiers
- Enveloppes
- Annuaires
- Factures
- Billets de loterie
- Livres
- Cartons

MRC de Charlevoix
4, place de l'Église, Local 201
Baie-Saint-Paul, Québec
G3Z 1T2

Téléphone: 418-435-2639 poste 6012
www.mrc-charlevoix.ca

Suivez-nous sur Facebook
<http://www.facebook.com/mrccharlevoix.verdu>

CECI N'EST PAS UN
CONTENANT



CECI N'EST PAS UN
EMBALLAGE



CECI N'EST PAS UN
IMPRIMÉ



CONTENANTS
EMBALLAGES
ET IMPRIMÉS

C'EST TOUT
CE QUI VA
DANS LE BAC



Matières non recyclables



Articles fréquemment retrouvés qui ne vont pas dans le bac bleu

- Boîtes de carton souillées de gras ou d'huile
- Carton ciré
- Contenants de plastique non identifiés du logo
- Objets de plastique qui ne sont pas des contenants (ex.: jouets, chaises, etc.)
- Cigarettes aérosol
- Ampoules et fluorescents
- Verres à boire, verres plats (vitre, miroir, etc.)
- Morceaux de styromousse
- Photos
- Tapisserie
- Papier d'emballage métallisé
- Papier thermique (certains reçus de caisse)
- Couches
- Mouchoirs
- Papier à main, essuie-tout
- Plats de pyrex
- Céramique (ex.: vaisselle, toilette, etc.)
- Morceaux de bois et branches
- Feuilles mortes
- Tubes dentifrices
- Articles de caoutchouc (tuyaux d'arrosage, bottes, etc.)
- Emballages métalliques (ex.: de barre tendre, chips, etc.)
- Appareils ménagers (ex.: grille-pain, micro-onde, etc.)
- Appareils électroniques (ex.: TV, téléphone, ordinateur, etc.)
- Cartables à anneaux
- Toiles de piscine
- Bonbonnes de propane vides
- Vêtements
- Contenants vides d'huile à moteur (contaminés)
- **Tous les articles qui ne sont pas un contenant, un emballage ou un imprimé**

CECI N'EST PAS UN
CONTENANT



CECI N'EST PAS UN
EMBALLAGE



CECI N'EST PAS UN
IMPRIMÉ



CONTENANTS
EMBALLAGES
ET IMPRIMÉS

C'EST TOUT
CE QUI VA
DANS LE BAC



INFO COMMUNAUTAIRES



Belle à voir
Belle à vivre

*DEVENEZ RÉSIDENT DANS LE BEAU VILLAGE
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
ET BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUSES AIDES À
L'ÉTABLISSEMENT.*

AIDE À LA TAXATION

Aide à la taxation pendant 4 ans sur la valeur du bâtiment pouvant aller jusqu'à 100 % pour les familles et jusqu'à 75 % pour les personnes sans enfant les 2 premières années; indemnisation dégressive les 2 dernières années.

Pour tout propriétaire procédant à l'agrandissement ou la rénovation d'un logement supplémentaire ou d'un logement bigénérationnel, remboursement jusqu'à 75 % du montant de la taxe foncière à la valeur ajoutée de l'immeuble pendant 2 ans.

Remboursement jusqu'à 50% de l'analyse géotechnique dans la limite de 750 \$.



AIDE À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

Aide financière de 50 \$ mensuelle pour tout enfant inscrit à l'école primaire pendant 3 ans.
Aide dégressive : 30 \$ à partir du 2ème enfant.

Aide aux fournitures scolaires ou autrement pour un montant de 50 \$ par an et par enfant.

Raccompagne sans frais pour les enfants inscrits à l'école primaire et à la garderie le Carrousel.

Aide aux loisirs : remboursement de 30 % pour toute activité de votre enfant prise à l'extérieur de la Municipalité et non offert dans le village.

POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER NOS SERVICES AU 418-760-1050 OU

info@petiteriviere.com



L'écho municipal de Février 2020